



6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO
☎ 04.95.76.00.44.
📠 04.95.76.20.60.

Propriano, le 13 avril 2018

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2018
A 14H30

- 1- Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Contractuel à Temps Complet.
- 2- Création d'un poste d'Adjoint Administratif Contractuel à Temps Complet.
- 3- Attribution du Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une gare routière.
- 4- Attribution du Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un marché couvert et d'un boulodrome.
- 5- Attribution des marchés pour la réfection des voiries des quartiers Léonetti et Mancinu dans le cadre de l'opération initiale et de son périmètre initial – Aménagement d'un parking.
- 6- Attribution des marchés pour la réfection des voiries des quartiers Funtana de Frusteru et Paratella.
- 7- Attribution d'un marché pour le contrôle d'accès du parking du port de plaisance de Propriano.
- 8- Programmation des animations de la bibliothèque 2018 – Plan de Financement.
- 9- Projet d'équipement de la bibliothèque en nouveaux documents 2018 – Plan de Financement.
- 10- Projet de remise aux normes de la sonorisation du Cinéma – Plan de Financement.
- 11- Convention de résiliation amiable du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension des locaux de la brigade de Gendarmerie de Propriano.
- 12- Autorisation de cession d'A.O.T. de la SARL LOCAMARINE à la SAS LOCAMARINE BOAT.
- 13- Approbation des comptes de gestion pour l'exercice 2017.
- 14- Adoption des comptes administratifs pour l'exercice 2017.
- 15- Affectation du résultat de fonctionnement du budget de la ville pour l'exercice 2017.
- 16- Affectation du résultat d'exploitation du budget du port de plaisance pour l'exercice 2017.
- 17- Affectation du résultat d'exploitation du budget de l'aérodrome de tavarria pour l'exercice 2017.
- 18- Impôts locaux-Vote des taux 2018.
- 19- Subvention d'Equipement 2018 au Port de Plaisance de Propriano.
- 20- Subvention d'Exploitation 2018 à l'aérodrome de Tavarria.
- 21- Budgets Primitifs pour l'exercice 2018.

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
Séance du 13 avril 2018

L'an Deux Mille Dix Huit et le Treize avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 06 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI.

OBJET : Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Contractuel à Temps Complet.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Diana GUIGLI à André CASSETARI, Colette ISTRIA à Jacqueline GIANNETTI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE à Santa DUVAL, Nadine SERRA à Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI à Alain FAGGIANI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS EXCUSES : Charlotte CESARI, Carine GARIOD-NICOLAI, Blanche MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité ;

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE :

-D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions fixées par l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour une période de 05 mois à compter du 01.05.2018 au 30.09.2018

Il sera affecté au service de la Voirie, pour exercer les fonctions d'Agent d'Entretien.

Le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil.

L'Agent percevra une rémunération mensuelle brute de 1.498 € 49, conformément aux taux horaire en vigueur de 9 € 88/heure, soit 35 Heures par semaine.

-De prévoir les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé, qui seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le tableau des effectifs sera complété en ce sens.

La présente délibération est adoptée par 23 voix Pour et 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Fait à PROPRIANO, le 13 avril 2018

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20180413-2018-042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018



Paul-Marie BARTOLI



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
Mairie de Propriano
Séance du 13 avril 2018

L'an Deux Mille Dix Huit et le Treize avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 06 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI.

OBJET : Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Contractuel à Temps Complet.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Diana GUIGLI à André CASSETARI, Colette ISTRIA à Jacqueline GIANNETTI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE à Santa DUVAL, Nadine SERRA à Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI à Alain FAGGIANI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS EXCUSES : Charlotte CESARI, Carine GARIOD-NICOLAI, Blanche MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agent contractuel à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité ;

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE :

-D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions fixées par l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour une période de 04 mois à compter du 01.06.2018 au 30.09.2018.

Elle sera affectée à l'accueil de la Bibliothèque Municipale, pour exercer les fonctions « d'Hôtesse d'Accueil ».

Le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil.
L'agent percevra une rémunération mensuelle brute de 1.498 € 49 conformément aux taux horaire en vigueur de 9 € 88/heure, soit 151.67 Heures par mois.

-De prévoir les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé, qui seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.
Le tableau des effectifs sera complété en ce sens.

La présente délibération est adoptée par 23 voix Pour et 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20180413-2018-043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 17/04/2018

Fait à PROPRIANO, le 13 avril 2018
Le Maire



Paul-Marie BARTOLI



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO

Séance du 13 avril 2018

L'an Deux Mille Dix Huit et le Treize avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 06 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une gare routière.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Diana GUIGLI à André CASSETARI, Colette ISTRIA à Jacqueline GIANNETTI, Laur LEANDRI à Ange LARI, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Myrian PUTHOD-HONORE à Santa DUVAL, Nadine SERRA à Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI à Alain FAGGIANI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS EXCUSES : Charlotte CESARI, Carine GARIOD-NICOLAI, Blanche MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée le 2 février 2018 pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation d'une gare routière et qu'après analyse des deux offres remises, la proposition suivante a été retenue :

- Le groupement BOUTEUIL (Mandataire) – SB INGENIERIE qui est le mieux classé, avec une proposition : 16 905 € HT soit 20 286 € TTC.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** la mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation d'une gare routière.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget primitif de la ville pour 2018 à l'article 2313 de l'opération 1817.

La présente délibération est adoptée par 23 voix Pour et 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Fait à Propriano, le 13 avril 2018

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20180413-2018-044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018



Paul Marie BARTOLI



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
Séance du 13 avril 2018

L'an De ux Mille Dix Huit et le Treize avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 06 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un marché couvert et d'un boulodrome.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Diana GUIGLI à André CASSETARI, Colette ISTRIA à Jacqueline GIANNETTI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE à Santa DUVAL, Nadine SERRA à Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI à Alain FAGGIANI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS EXCUSES : Charlotte CESARI, Carine GARIOD-NICOLAI, Blanche MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée le 2 février 2018 pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant la réalisation d'un marché couvert et dans boulodrome au quartier de la Plaine et qu'après analyse des deux offres remises, la proposition suivante a été retenue :

- Le groupement Christophe BIZOUX (Mandataire) – SINETIC – SAS CORSE PERPECTIVES- SB INGENIERIE qui a été retenue, pour un montant de : 51 525 € HT soit 61 830 € TTC.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** la mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation d'un marché couvert et d'un boulodrome.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget primitif de la ville pour 2018 à Article 2312 de l'opération 1817.

La présente délibération est adoptée par 23 voix Pour et 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20180413-2018-045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018

Fait à Propriano, le 13 avril 2018

Le Maire



Paul Marie BARTOLI



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
Séance du 13 avril 2018

L'an Deux Mille Dix-Huit et le Treize avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 06 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI

OBJET : Attribution des marchés pour la réfection des voiries des quartiers Léonetti et Mancinu dans le cadre de l'opération initiale et de son périmètre initial - Aménagement d'un parking.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Etienne CESARI, Santa DUVAL Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Diana GUIGLI à André CASSETARI, Colette ISTRIA à Jacqueline GIANNETTI, Laur LEANDRI à Ange LARI, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Myrian PUTHOD-HONORE à Santa DUVAL, Nadine SERRA à Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI à Alain FAGGIANI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS EXCUSES : Charlotte CESARI, Carine GARIOD-NICOLAI, Blanche MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu les articles 27 et 59 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 31 août 2015 et 9 septembre 2016, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection des voiries des quartiers Léonetti et Mancinu et approuvant le projet et le plan de financement,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 novembre 2016, attribuant les marchés de travaux pour la réfection des quartiers Léonetti et Mancinu,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 1^{er} décembre 2017 autorisant les modifications des lots 1 et 2 aux marchés de travaux de réfection des quartiers Léonetti et Mancinu,

Vu le courrier en date du 5 février 2018 de Madame la Sous-Préfète,

Le Maire propose au Conseil Municipal de retirer les deux délibérations en date du 1^{er} décembre 2017 concernant les modifications des lots 1 et 2 aux marchés de travaux de réfection des quartiers Léonetti et Mancinu.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée le 9 mars 2018 pour la réfection des voiries des quartiers Léonetti et Mancinu dans le cadre de l'opération initiale et de son périmètre initial - Aménagement d'un parking.

Il comprend les travaux principaux suivants :

- L'exécution de terrassements
- La démolition
- Les fondations et couche de roulement des chaussées
- La réalisation d'ouvrages de recueillie des eaux pluviales.
- L'aménagement des espaces communs
- L'éclairage public

Et se décompose en lots :

- le lot n° 1 : Terrassements, démolition, réseau eau pluvial, chaussée.
- le lot n°2 : Eclairage public.
- le lot n°3 : Espaces verts – aménagements.

Après l'analyse des offres, les propositions suivantes ont été retenues :

- **Pour le lot N°1 : « Terrassements, démolition, réseau eau pluvial, chaussée »**, l'entreprise suivante :
 - SARL Valinco terrassement BTP sise : Route de Viggianello à Propriano (20110)L'offre a été retenue avec un montant de 83 127.60 € HT soit 91 440.36 € TTC.
- **Pour le lot N°2 : « Eclairage public »**, l'entreprise suivante :
 - SAS LEANDRI Denis sise : ZAE de Tralavettu à Propriano (20110).L'offre a été retenue avec un montant de 16 305.00 € HT soit 17 935.50 € TTC.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

02A-212002497-20180413-2018-046-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018

Délibération du Conseil Municipal du : 13 avril 2018 (SUITE)
MAIRIE DE PROPRIANO

- Pour le lot N°3 : « Espaces verts - Aménagements », l'entreprise suivante :
 - SARL Valinco terrassement BTP sise : Route de Viggianello Propriano (20110).L'offre a été retenue avec un montant de 10 002.25 € HT soit 11 002.48 € TTC.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **RETIRE** les deux délibérations en date du 1^{er} décembre 2017 concernant les modifications des lots 1 et 2 aux marchés de travaux de réfection des quartiers Léonetti et Mancinu.
- **ATTRIBUE** les lots N°1, 2 et 3 relatifs aux travaux relatifs à la réfection des quartiers Léonetti et Mancinu aux entreprises ci-dessus.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits en dépenses au budget primitif de la ville pour 2018 : Article 2312 de l'opération 180.

La présente délibération est adoptée par 23 voix Pour et 0 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20180413-2018-046-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 17/04/2018

Fait à Propriano, le 13 avril 2018

Le Maire



Paul Marie BARTOLI

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
Séance du 13 avril 2018

L'an Deux Mille Dix Huit et le Treize avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 06 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Attribution des marchés pour la réfection des voiries des quartiers Funtana de Frusteru et Paratella

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Etienne CESARI, Santa DUVAL Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Diana GUIGLI à André CASSETARI, Colette ISTRIA à Jacqueline GIANNETTI, Laur LEANDRI à Ange LARI, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Myrian PUTHOD-HONORE à Santa DUVAL, Nadine SERRA à Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI à Alain FAGGIANI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS EXCUSES : Charlotte CESARI, Carine GARIOD-NICOLAI, Blanche MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu les articles 27 et 59 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée le 12 février 2018 pour la réfection des voiries des quartiers Funtana di U Frusteru et Paratella.

Après l'analyse des offres les propositions suivantes ont été retenues :

- Pour le lot n°1 : Travaux préparatoires, maçonnerie, réseaux, chaussée : Le Groupement CDTP- SAS LEANDRI Denis – SAS Roch LEANDRI BTP, pour un montant de : 832 013.35 € HT soit 915 214.69 € TTC.
- Pour le lot n°2 : Eclairage public : la SAS LEANDRI Denis, pour un montant de : 86 295 € HT soit 94 924.50 € TTC.
- Pour le lot n°3 : Espaces verts – aménagements : la SAS LEANDRI Denis, pour un montant de : 55 401.80 € HT soit 60 941.98 € TTC.
- Pour le lot n°4 : Installations City Stade et Aire de jeux : la SARL URBA 20, pour un montant de : 69 202 € HT soit 76 122.20 € TTC.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUER** les lots N°1, 2, 3 et 4 relatifs aux travaux de réfection des voiries des quartiers Funtana di U Frusteru et Paratella aux entreprises ci-dessus.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget primitif de la ville pour 2018 à l'article 2312 de l'opération 180.

La présente délibération est adoptée par 23 voix Pour et 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20180413-2018-047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018

Fait à Propriano, le 13 avril 2018

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
Séance du 13 avril 2018

L'an Deux Mille Dix Huit et le Treize avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 06 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Attribution d'un marché pour le contrôle d'accès du parking du port de plaisance de Propriano.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Etienne CESARI, Santa DUVAL Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Diana GUIGLI à André CASSETARI, Colette ISTRIA à Jacqueline GIANNETTI, Laur LEANDRI à Ange LARI, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Myrian PUTHOD-HONORE à Santa DUVAL, Nadine SERRA à Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI à Alain FAGGIANI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS EXCUSES : Charlotte CESARI, Carine GARIOD-NICOLAI, Blanche MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu les articles 27 et 59 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée le 16 mars 2018 pour le contrôle d'accès d parking du port de plaisance de Propriano.

Après l'analyse des trois offres remises, la proposition suivante a été retenue :

- La SARL Seven Technology, pour un montant de : 87 705 € HT soit 96 475.50 € TTC.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** le marché pour le contrôle d'accès du parking du port de plaisance de Propriano : l'entreprise ci-dessus.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget primitif du port de plaisance pour 2018 à Article 2135 de l'opération 405.

La présente délibération est adoptée par 23 voix Pour et 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Fait à Propriano, le 13 avril 2018

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20180413-2018-048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018



Paul-Marie BARTOLI



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO

Séance du 13 avril 2018

L'an Deux Mille Dix Huit et le Treize avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 06 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Programmation des animations de la Bibliothèque 2018-Plan de Financement.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Diana GUIGLI à André CASSETARI, Colette ISTRIA à Jacqueline GIANNETTI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE à Santa DUVAL, Nadine SERRA à Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI à Alain FAGGIANI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS EXCUSES : Charlotte CESARI, Carine GARIOD-NICOLAI, Blanche MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 28 novembre 2009 et 06 février 2010 créant un service de bibliothèque en régie municipale,

Le Maire indique que la responsable de la bibliothèque municipale a élaboré un programme d'animations afin d'élargir et de renouveler les publics, et renforcer l'action culturelle.

Le programme 2018 proposé est le suivant :

- Des ateliers lecture/ Dessin-Arts plastiques avec Nathalie Balsan pour un montant de 3 400 €. Ces ateliers se dérouleront tous les mercredis durant la période scolaire, de 19 septembre 2018 au 29 mai 2019, de 14H, pour les enfants du CP à la 6^{ème}.
- Des Activités ludiques de 3H autour de la lecture avec l'Association ludothèque d'Ajaccio pour un montant de 600 €.
- Des spectacles de contes, avec la Compagnie de l'Ane vert et l'Association Amalgame (4 séances) pour un montant de 1 100 €.
- De la lecture spectacle avec la Compagnie Théâtre Alibi pour un montant de 816.80 €.
- Des ateliers d'initiation à la lecture sur écrans ordinateurs, liseuses, tablettes avec l'Association Attrazi di Corsica pour un montant de 440 € (11 heures).
- Le printemps des poètes 2017 avec l'Association Performance pour un montant de 500 €.
- Une exposition d'un mois avec la SARL Double Hélice pour un montant de 450 €.
- Des rencontres et dédicaces divers auteurs pour un montant de 300 €.

Le programme d'animations pour 2018 s'élève donc à 7 590 € HT.

Le plan de financement proposé pour ce programme est le suivant :

- Collectivité de Corse 50% 3 795 € HT.
- Commune50% 3 795 € HT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20180417-2018-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le programme des animations de la Bibliothèque 2018.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès de la Collectivité de Corse la subvention correspondante.
- **DIT** que les crédits sont prévus au Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2018.

La présente délibération est adoptée par 23 voix Pour et 0 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20180417-2018-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018

Fait à PROPRIANO, le 13 avril 2018

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
Séance du 13 avril 2018

L'an De ux Mille Dix Huit et le Treize avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 06 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Projet d'équipement de la Bibliothèque en nouveaux documents 2018 – Plan de Financement.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Diana GUIGLI à André CASSETARI, Colette ISTRIA à Jacqueline GIANNETTI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE à Santa DUVAL, Nadine SERRA à Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI à Alain FAGGIANI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS EXCUSES : Charlotte CESARI, Carine GARIOD-NICOLAI, Blanche MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 28 novembre 2009 et 06 février 2010 créant un service de Bibliothèque en régie municipale,

Le Maire indique que la responsable de la bibliothèque municipale désire donner la priorité cette année à l'acquisition de divers prix de la rentrée littéraire 2018.

Le projet d'équipement en nouveaux documents a été estimé à 1 300 €.

Le plan de financement proposé pour ce programme est le suivant :

- C.T.C50% 650 € HT.
- Commune50% 650 € HT.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- APPROUVE le programme d'équipement de la Bibliothèque Municipale en nouveaux documents 2018.
- AUTORISE le Maire à solliciter auprès de la Collectivité de Corse la subvention correspondante.
- DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2018.

La présente délibération est adoptée par 23 voix Pour et 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20180413-2018-050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018

Fait à PROPRIANO, le 13 avril 2018

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO

Séance du 13 avril 2018

L'an De ux Mille Dix Huit et le Treize avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 06 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Projet de remise aux normes de la sonorisation du Cinéma – Plan de Financement.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Diana GUIGLI à André CASSETARI, Colette ISTRIA à Jacqueline GIANNETTI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE à Santa DUVAL, Nadine SERRA à Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI à Alain FAGGIANI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS EXCUSES : Charlotte CESARI, Carine GARIOD-NICOLAI, Blanche MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'au Théâtre de Propriano, l'activité cinématographique assure une animation permanente à raison de six séances par semaine l'hiver et de douze séances par semaine pendant la période estivale.

Depuis les années 2011, les investissements réalisés, comme l'agrandissement de l'écran 10 mètres x 4 mètres 50, mais surtout le passage à la projection numérique, ont permis de fidéliser le public et d'en conquérir de nouveaux venus d'horizons différents et pour certains de leur faire redécouvrir le cinéma.

Enfin, il nous paraît essentiel de souligner que l'activité cinéma du Théâtre de Propriano assure une véritable mission de service public.

En effet, il est désormais le seul cinéma du territoire, mais principalement, il permet une égalité d'accès aux films présentés avec un tarif plein de 5.50 Euros et un tarif réduit de 4,00 Euros.

Par ailleurs, le cinéma est partenaire du Pass Cultura depuis sa création, dispositif qui connaît un succès croissant.

Le Maire indique au Conseil Municipal que la chaîne sonore datant de l'année 1995 est obsolète et qu'il est donc nécessaire de la changer, et ce pour plusieurs raisons :

- Les pièces détachées du système son et plus particulièrement du CP 65 ne sont plus fabriquées depuis plusieurs années, d'où le risque d'interruption de l'exploitation,
- La technologie 5.1 ne permet pas une spatialisation uniforme de la salle avec une dégradation de la bande passante.
- La conjonction de ces éléments donne un rendu dégradé pour les spectateurs et devient inaudible pour certains.

Ce nouvel investissement permettra de continuer le passage au numérique du cinéma de Propriano qui est vital pour des raisons économiques et géographiques.

Le Directeur du Théâtre de Propriano nous a transmis le projet de remise aux normes de la sonorisation du Cinéma qui a été estimé à 18 353.60 € HT soit 22 024.32 € TTC.

Le Maire propose de voter le plan de financement comme suit :

-Collectivité de Corse.....30% 5 506.08 € HT

-Commune.....70 % 12 847.52 € HT

Soit un montant total de 18 353.60 € HT.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

-APPROUVE le programme de remise aux normes de la sonorisation du Cinéma.

-AUTORISE le Maire à solliciter auprès de la Collectivité de Corse la subvention correspondante.

-DIT que les crédits seront prévus au Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2018.

La présente délibération est adoptée par 23 voix Pour et 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Fait à PROPRIANO, le 13 avril 2018

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20180413-2018-051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018



Paul-Marie BARTOLI



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
Séance du 13 avril 2018

L'an De ux Mille Dix Huit et le Treize avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 06 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Convention de résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension des locaux de la brigade de Gendarmerie de Propriano.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Diana GUIGLI à André CASSETARI, Colette ISTRIA à Jacqueline GIANNETTI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE à Santa DUVAL, Nadine SERRA à Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI à Alain FAGGIANI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS EXCUSES : Charlotte CESARI, Carine GARIOD-NICOLAI, Blanche MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le C.C.A.G des Prestations Intellectuelles et notamment ses articles 23.1, 25 et 34.1,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2011 approuvant le projet d'extension de la Gendarmerie,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 septembre 2011 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la Gendarmerie,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 novembre 2012 relative à l'extension de la Gendarmerie de Propriano,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la maîtrise d'œuvre pour l'extension des locaux de la brigade de Gendarmerie de Propriano comportait les missions suivantes: APS, APD, EP, DCE et DOE pour un montant forfaitaire provisoire de 55 854.18 € HT soit 66 990.25 € TTC.

Le Maître d'oeuvre a réalisé les prestations majorées suivantes :

- APS : 8 936.67 € HT (forfait provisoire) qui a été portée à 13 443.98 € HT, soit un différentiel de 4 507.32 € HT.
- APD : 7 819.58 € HT (forfait provisoire) qui a été portée à 11 763.49 € HT, soit un différentiel de 3 943.90 € HT.
- Dépôt P.C : 1 117.08 € HT (forfait provisoire) qui a été portée à 1 680.50 € HT, soit un différentiel de 563.42 € HT.

Ces majorations ont été implicitement acceptées et les prestations ont été payées les 2 juillet 2013, 26 juin 2014 et 26 janvier 2015.

Les phases EP Et DCE n'ayant pas été engagées par le maître d'œuvre, la Commune l'a mis en demeure le 19 décembre 2017 de réaliser les Etudes de Projet dans un délai de 3 semaines et le dossier de consultation des entreprises dans un délai de 2 semaines.

Le Maire expose au Conseil Municipal que compte tenu du différend existant entre la Commune et Monsieur KAYSER-MILLELIRI et afin d'éviter une issue contentieuse, il a été convenu une résiliation amiable du marché de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de résiliation amiable du marché de maîtrise d'œuvre de l'extension des locaux de la brigade de Gendarmerie de Propriano.

La présente délibération est adoptée par 23 voix Pour et 0 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20180417-2018-052-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018

Fait à Propriano, le 13 avril 2018

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
Séance du 13 avril 2018

L'an Deux Mille Dix Huit et le Treize avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 06 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Autorisation de cession d'A.O.T. de la SARL LOCAMARINE à la SAS LOCAMARINE BOAT.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Diana GUIGLI à André CASSETARI, Colette ISTRIA à Jacqueline GIANNETTI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE à Santa DUVAL, Nadine SERRA à Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI à Alain FAGGIANI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS EXCUSES : Charlotte CESARI, Carine GARIOD-NICOLAI, Blanche MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} décembre 2007 relative à la redevance d'Occupation du Domaine Public Maritime,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2013 relative à l'avenant n°1 au contrat d'occupation privative du domaine public,

Vu le courrier de Maître Voglimacci en date du 22 mars 2018,

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la réalisation du Contrat d'Occupation Privative du Domaine Public Maritime de la SARL LOCAMARINE, conformément à l'article 11 dudit contrat, suite au changement de propriétaire du fonds de commerce à l'enseigne « LOCAMARINE ».

Le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter :

- La résiliation du Contrat d'Occupation du Domaine Public Maritime, de la SARL LOCAMARINE.
- La cession de l'autorisation d'occupation temporaire à la SAS LOCAMARINE BOAT représentée par Monsieur Thierry GIRASCHI et Monsieur Albert SANTINELLI.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- RESILIE le Contrat d'Occupation Privative du Domaine Public Maritime signé avec la SARL LOCAMARINE.
- ACCEPTE la cession dudit contrat à la SAS LOCAMARINE BOAT.
- AUTORISE le Maire à signer le contrat correspondant.

La présente délibération est adoptée par 22 voix Pour, 0 voix Contre et 1 Non-participation.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20180413-2018-053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018

Fait à Propriano, le 13 avril 2018

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
Séance du 13 avril 2018

L'an Deux Mille Dix Huit et le Treize avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 06 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

Objet : Approbation des comptes de gestion 2017.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Diana GUIGLI à André CASSETARI, Colette ISTRIA à Jacqueline GIANNETTI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE à Santa DUVAL, Nadine SERRA à Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI à Alain FAGGIANI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS EXCUSES : Charlotte CESARI, Carine GARIOD-NICOLAI, Blanche MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 et 2,

Vu le Code des Communes et notamment les articles R.241-1 à 4, R.241-6 à 15, R.241-16 à 33,

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisées par la Trésorière en poste à Sartène et que les Comptes de Gestion établis par cette dernière sont conformes aux Comptes Administratifs de la Ville, du Port de Plaisance et de l'Aérodrome de Tavarìa.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des Comptes Administratifs du Maire et des Comptes de Gestion de la Trésorière,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- ADOPTE les Comptes de Gestion de la Ville, du Port de Plaisance et de l'Aérodrome de Tavarìa du receveur municipal pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles des Comptes Administratifs pour le même exercice.

La présente délibération est adoptée par 23 voix Pour et 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20180413-2018-054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018

Fait à Propriano, le 13 avril 2018

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
Séance du 13 avril 2018

L'an Deux Mille Dix Huit et le Treize avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 06 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

Objet : Approbation des comptes administratifs 2017.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Diana GUIGLI à André CASSETARI, Colette ISTRIA à Jacqueline GIANNETTI, Laur LEANDRI à Ange LARI, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Myrian PUTHOD-HONORE à Santa DUVAL, Nadine SERRA à Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI à Alain FAGGIANI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS EXCUSES : Charlotte CESARI, Carine GARIOD-NICOLAI, Blanche MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31 et L.2122-21 et L.2343.1 et 2,

Vu le Code des Communes et notamment les articles R.241-1 à 4, R.241-6 à 15, R.241-16 à 33,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 avril 2017 approuvant les Budgets Primitifs de la Ville, du port de plaisance et de l'aérodrome de Tavarica pour l'exercice 2017,

Vu les délibérations en date des 8 septembre et 1^{er} décembre 2017 approuvant les décisions modificatives relatives à l'exercice 2017,

Le Maire expose à l'Assemblée Municipale les conditions d'exécution des Budgets de l'exercice 2017,

Après avis de la commission des finances,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Ange LARI conformément à l'Article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOPTE les Comptes Administratifs pour l'exercice 2017 arrêtés comme suit :

* **BUDGET VILLE** :

	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>
Dépenses réalisées :	5 600 091.45	4 564 618.17
Recettes réalisées :	5 931 815.52	5 384 660.20
Résultat de l'exercice 2017 :	+331 724.07	+820 042.03
Résultat de clôture de l'exercice 2016 :	-611 274.38	+567 591.03
Part affecté à l'investissement Exercice 2017 :	/	+567 591.03
Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire :	0	0
Résultats à la clôture de l'exercice 2017 :		
Excédent :		+820 042.03
Déficit :	-279 550.31	

*** BUDGET PORT DE PLAISANCE**

	<u>Investissement</u>	<u>Exploitation</u>
Dépenses réalisées :	977 337.48	2 480 626.04
Recettes réalisées :	1 375 668.21	3 287 737.25
Résultat de l'exercice 2017 :	+ 398 330.73	+807 111.21
Résultat de clôture de l'exercice 2016 :	-723 265.12	+663 980.12
Part affecté à l'investissement Exercice 2017 :	/	+663 980.12
Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire :	0	0
Résultats à la clôture de l'exercice 2017 :		
Excédent :		+807 111.21
Déficit :	-324 934.39	

*** BUDGET AERODROME DE TAVARIA :**

	<u>Investissement</u>	<u>Exploitation</u>
Dépenses réalisées :	39 857.82	219 842.32
Recettes réalisées :	272 330.66	147 142.18
Résultat de l'exercice 2017 :	+232 472.84	-72 700.14
Résultat de clôture de l'exercice 2016 :	-270 632.41	+3 870.42
Part affecté à l'investissement Exercice 2017 :	/	+3 870.42
Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire :	0	0
Résultats à la clôture de l'exercice 2017 :		
Excédent :		-72 700.14
Déficit :	-38 159.57	

La présente délibération est adoptée par 22 voix Pour et 0 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20180413-2018-055-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018

Fait à Propriano, le 13 avril 2018
Le Maire



Paul-Marie BARTOLI



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
Séance du 13 avril 2018

L'an Deux Mille Dix Huit et le Treize avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 06 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement du budget de la ville pour l'exercice 2017.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Etienne CESARI, Santù DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Diana GUIGLI à André CASSETARI, Colette ISTRIA à Jacqueline GIANNETTI, Laur LEANDRI à Ange LARI, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Myrian PUTHOD-HONORE à Santa DUVAL, Nadine SERRA à Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI à Alain FAGGIANI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS EXCUSES : Charlotte CESARI, Carine GARIOD-NICOLAI, Blanche MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'Exercice 2017 de la Ville,

Le Maire informe l'Assemblée Municipale que la comptabilité M14 nécessite l'affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement.

Constatant que le Compte Administratif 2017 de la ville présente :

- Un excédent de fonctionnement de : **820 042.03 €**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MEMOIRE	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017	
A) – Résultat de l'exercice 2017 :	+820 042.03
B) – Résultats antérieurs reportés (Exercice 2016)	0.00
C) – Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire :	0.00
D) – Résultat à affecter (A + B+ C)	+820 042.03
E) – Solde d'exécution d'investissement 2017 *D 001 (besoin de financement) *R 001 (excédent de financement)	-279 550.31
F) –Solde des restes à réaliser d'investissement 2017: * Besoin de financement * Excédent de financement	+155 791.00
G) – Besoin de Financement (E + F)	-123 759.31
DECISION D'AFFECTATION (pour le montant du résultat à affecter en D) (ci-dessus)	
1- Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum couverture du besoin de financement F	+800 000.00
2- Report De fonctionnement R 002	+20 042.03

La présente délibération est adoptée par 23 voix Pour et 0 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20180413-2018-056-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 17/04/2018

Fait à Propriano, le 13 avril 2018

Le Maire


Paul Marie BARTOLI



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
Séance du 13 avril 2018

L'an Deux Mille Dix Huit et le Treize avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 06 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement du budget du port de plaisance pour l'exercice 2017.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Diana GUIGLI à André CASSETARI, Colette ISTRIA à Jacqueline GIANNETTI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE à Santa DUVAL, Nadine SERRA à Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI à Alain FAGGIANI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS EXCUSES : Charlotte CESARI, Carine GARIOD-NICOLAI, Blanche MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'Exercice 2017 du port de plaisance,

Le Maire informe l'Assemblée Municipale que la comptabilité M4 nécessite l'affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement.

Constatant que le Compte Administratif 2017 du port de plaisance présente :

- Un excédent d'exploitation de : +807 111.21 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

POUR MEMOIRE	
RESULTAT D'EXPLOITATION 2017	
A) – Résultat de l'exercice 2017 :	+ 807 111.21
B) – Résultats antérieurs reportés (Exercice 2016)	0.00
C) – Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire :	0.00
D) – Résultat à affecter (A + B + C)	+ 807 111.21
E) – Solde d'exécution d'investissement 2017 *D 001 (besoin de financement) *R 001 (excédent de financement)	-324 934.39
F) – Solde des restes à réaliser d'investissement 2016: * Besoin de financement * Excédent de financement	-15 266.00
G) – Besoin de Financement (E + F)	-340 200.39
DECISION D'AFFECTION (pour le montant du résultat à affecter en D) (ci-dessus)	
1- Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum couverture du besoin de financement F	+737 319.00
2- Report De fonctionnement R 002	+69 792.21

La présente délibération est adoptée par 23 voix Pour et 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Fait à Propriano, le 13 avril 2018

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20180413-2018-057-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018


Paul-Marie BARTOLI



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
 Séance du 13 avril 2018

L'an Deux Mille Dix Huit et le Treize avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 06 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement du budget de l'aérodrome de Tavarìa pour l'exercice 2017.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Diana GUIGLI à André CASSETARI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Colette ISTRIA à Jacqueline GIANNETTI, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE à Santa DUVAL, Nadine SERRA à Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI à Alain FAGGIANI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS EXCUSES : Charlotte CESARI, Carine GARIOD-NICOLAI, Blanche MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'Exercice 2017 de l'aérodrome de Tavarìa,

Le Maire informe l'Assemblée Municipale que la comptabilité M4 nécessite l'affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement.

Constatant que le Compte Administratif 2017 de l'aérodrome de Tavarìa présente :

- Un déficit d'exploitation de : - 72 700.14 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<u>POUR MEMOIRE</u>	
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION 2017</u>	
A) – Résultat de l'exercice 2017 :	-72 700.14
B) – Résultats antérieurs reportés (Exercice 2016)	+3 870.42
C) – Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire :	0.00
D) – Résultat à affecter (A + B + C)	-72 700.14
E) – Solde d'exécution d'investissement 2017 *D 001 (besoin de financement) *R 001 (excédent de financement)	-38 159.57
F) – Solde des restes à réaliser d'investissement 2017: * Besoin de financement * Excédent de financement	+ 23 677
G) – Besoin de Financement (E + F)	-14 482.57
DECISION D'AFFECTATION (pour le montant du résultat à affecter en D) (ci-dessus)	
1- Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum couverture du besoin de financement F	0
2- Report De fonctionnement D 001	-72 700.14

La présente délibération est adoptée par 23 voix Pour et 0 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
 ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Fait à Propriano, le 13 avril 2018

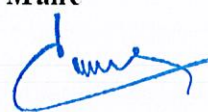
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20180413-2018-058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 17/04/2018



Paul-Marie BARTOLI



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
Séance du 13 avril 2018

L'an Deux Mille Dix Huit et le Treize avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 06 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

Objet : Impôts locaux – Vote des taux 2018.

PRÉSENTS : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Diana GUIGLI à André CASSETARI, Colette ISTRIA à Jacqueline GIANNETTI, Laur LEANDRI à Ange LARI, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Myrian PUTHOD-HONORE à Santa DUVAL, Nadine SERRA à Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI à Alain FAGGIANI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS EXCUSES : Charlotte CESARI, Carine GARIOD-NICOLAI, Blanche MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L.2331-3,

Vu la loi N° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu les lois de finances annuelles,

Vu l'état N° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes d'habitation, les taxes foncières et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2018,

Le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des quatre grands impôts locaux notamment :

- Les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980.
- Les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu de cette année.

- **CONSIDERANT** que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de : 2 007 290 €.

Après avis de la commission des finances,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition, pour l'année 2018.

<u>Taxes</u>	<u>Taux année 2017</u>	<u>Taux année 2018</u>
TH	13,95	13,95
TFB	16,60	16,60
TFNB	53,62	53,62

La présente délibération est adoptée par 23 voix Pour et 0 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20180413-2018-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018

Fait à Propriano, le 13 avril 2018

Le Maire


Paul Marie BARTOLI



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
Séance du 13 avril 2018

L'an Deux Mille Dix Huit et le Treize avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 06 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

Objet : Subvention d'Equipement 2018 au Port de Plaisance de Propriano.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Etienne CESARI, Sant DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Diana GUIGLI à André CASSETARI, Colette ISTRIA à Jacqueline GIANNETTI Laura LEANDRI à Ange LARI, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Myrian PUTHOD-HONORE à Santa DUVAL, Nadine SERRA à Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI à Alain FAGGIANI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS EXCUSES : Charlotte CESARI, Carine GARIOD-NICOLAI, Blanche MONDOLONI, Jean Pierre MORINI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire rappelle que : Conformément à l'article L.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les budgets des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) communaux, exploités en régie, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses.

En conséquence, l'article L.2224-2 du CGCT fait interdiction aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des SPIC. L'article L.2224-2 du C.G.C.T. prévoit toutefois des assouplissements à ce principe pour les seules communes et leurs groupements. L'interdiction de prendre en charge dans leurs budgets propres des dépenses au titre des SPIC connaît trois exceptions :

- 1- Si les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement.
- 2- Si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs, ne peuvent être financés sans augmentation excessive de tarifs.
- 3- Si lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la Commune a pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget du port de plaisance ne dégage pas suffisamment d'autofinancement pour faire face aux dépenses d'investissement.

Les investissements, achevés au cours de l'exercice 2015, s'élèvent à 17.733.481 € H.T. pour les travaux maritimes et rappelons que les travaux terrestres ont coûté : 2.442.532 € H.T La suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs, alors qu'ils ont été augmentés chaque année de façon importante depuis 2008, la dernière augmentation des tarifs du port ayant été approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} décembre 2017, ainsi que l'augmentation de la redevance de A.O.T. sur le D.P.M. a été approuvée par délibération du 10 novembre 2014.

Considérant :

- l'obligation pour la collectivité du recours à l'emprunt à hauteur de 16 M€ pour financer ces travaux.
- l'importance des annuités de la dette (capital des emprunts) s'élevant pour l'exercice 2018 à : 737 319 €.
- la constatation des Intérêts Courus Non échus (ICNE) d'un montant 129 085 €, obligatoire dans l'instruction budgétaire et comptable M4 quelle que soit la taille de la collectivité a occasionné une forte diminution du virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement.
- le déficit de la section d'investissement qui s'élève pour l'exercice 2017 à : 324 935 € contre 723 266 € en 2016.
- les très lourds investissements très récents (achevés en 2015), leur prise en charge par le budget général a un caractère exceptionnel et ne saurait être pérennisée et qu'elle doit être seulement envisagée pour les exercices 2016 : 2019.

Le Maire précise au Conseil Municipal que le versement des subventions d'exploitation (102.117 €) et d'équipement (417.960 €) prévus aux budgets primitifs 2016 n'a pas été réalisé grâce à des recettes supplémentaires, notamment des ventes de garanties d'usage de longue durée.

Le Maire précise au Conseil Municipal que le versement de la subvention d'équipement prévu aux budgets primitifs 2017 a été réduit grâce à des recettes supplémentaires, notamment des ventes de garanties d'usage de longue durée (595.193-135.985 = 459.208 €).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20180413-2018-060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018

Délibération du Conseil Municipal du : 13 avril 2018 (SUITE)
MAIRIE DE PROPRIANO

Le Maire explicite au Conseil Municipal les informations et règles de calcul développées comme suit :

1- Une étude comparative des grilles tarifaires de Port Corse présentant les mêmes caractéristiques pour le passage en basse, moyenne et haute saison, ainsi que pour l'hivernage et la tarification annuelle, démontre que les tarifs du Port de Propriano sont les plus élevés, toutefois il sera proposé sur les exercices 2017, 2018, 2019 une augmentation moyenne de 5%/an, ce qui permettra à fréquentation constante une hausse des recettes d'environ 137.134 € sur la période (sur l'exercice 2016, les tarifs des professionnels du port de Propriano ont été majorés de 20%).

2- Les charges à caractère général seront au minimum diminuées de 3%/an, ce qui permettra une économie sur la période de 174.893 €.

3- Les charges de personnel seront diminuées au minimum de 2,5%/an (conformément au rapport de la C.R.C. en mise en place l'annualisation du temps de travail, ce qui permet d'avoir moins recours aux recrutements saisonniers, ce qui permettra une économie sur la période de 28.861 €. La diminution des charges de personnel sera beaucoup plus importante, car en raison d'un congé de maladie de longue durée à la piscine, un agent du Port a été affecté et remplacé dès le dernier trimestre 2016, ce qui permettra une économie sur le budget annexe de : 28.713 €/an soit : 86.139 € sur la période.

4- La négociation avec la Caisse des Dépôts et Consignations et la Caisse d'Épargne, sur le réaménagement des emprunts a été entreprise et notamment sur l'emprunt N° A29120MO contracté à la Caisse d'Épargne permettra de ramener l'échéance annuelle actuelle de ce prêt de 262.321 € à 216.306 €, et une économie de 45.955 €/an au cours de l'exercice 2018.

5- Le Président du Conseil Départemental de la Corse du Sud nous a octroyé un allègement d'emprunts à hauteur de 200.910,94 €/an, pour les exercices 2016 à 2019 inclus, soit quatre années (cf. Arrêtés du Conseil Départemental du 5 septembre 2016).

Ces mesures permettront le retour à l'équilibre à partir de l'exercice 2020.

Le Maire expose que les éléments ci-dessus rappelés permettent de réunir les trois conditions prévues à l'article L.2224-2 du C.G.C.T et précise que cette subvention d'équipement pour l'exercice 2018 constitue une prévision et ne sera exécutée que si des ventes de garanties d'usage de longue durée ne sont pas réalisées en cours d'exercice.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

-VOTE le versement d'une subvention d'équipement au Budget annexe du port de plaisance de 300.935 € pour l'exercice 2018.

La présente délibération est adoptée par 23 voix Pour et 0 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20180413-2018-060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018

Fait à Propriano, le 13 avril 2018

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI



L'an De ux Mille Dix Huit et le Treize avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 06 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

Objet : Subvention d'Exploitation 2018 à l'aérodrome de Tavarìa.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Etienne CESARI, Santa DUVAL Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Diana GUIGLI à André CASSETARI, Colette ISTRIA à Jacqueline GIANNETTI, Laur LEANDRI à Ange LARI, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Myrian PUTHOD-HONORE à Santa DUVAL, Nadine SERRA à Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI à Alain FAGGIANI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS EXCUSES : Charlotte CESARI, Carine GARIOD-NICOLAI, Blanche MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire rappelle que : Conformément à l'article L.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les budget des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) communaux, exploités en régie, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses.

En conséquence, l'article L.2224-2 du CGCT fait interdiction aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des SPIC. L'article L.2224-2 du C.G.C.T. prévoit toutefois des assouplissements à ce principe pour les seules communes et leurs groupements. L'interdiction de prendre en charge dans leurs budgets propres des dépenses au titre des SPIC connaît trois exceptions :

- 1- Si les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement.
- 2- Si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs.
- 3- Si lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la Commune a pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget de l'aérodrome de Tavarìa ne dégage pas suffisamment d'autofinancement pour faire face aux dépenses d'exploitation.

Cela s'explique par :

-la création, au cours du dernier trimestre 2016, de la station compacte de carburant aviation pour un montant de 386.780 € H.T.

-l'installation, au cours du dernier trimestre 2016, de la vidéo protection pour un montant de 14.541,00 € H.T.

Ces investissements importants et très récents ont obérés le budget de fonctionnement pour permettre la mobilisation de la part contributive de la Commune.

-Les dépenses d'exploitation importantes (25.509,00 € H.T.), suite aux inondations du mois de décembre 2016, pour le nettoyage de la piste et des abords, ainsi que les réparations des installations de l'aérodrome (bureaux, restaurant, etc...)

-le retard de la mise en service (2^{ème} quinzaine de juillet 2018 au lieu de janvier 2018) de la station d'avitaillement de l'aérodrome n'a pas permis de réaliser les ventes de carburant prévues, alors que l'achat de carburant a dû être réglé par la Collectivité.

Ces deux événements ont entraîné un déficit de la section d'exploitation qui s'élève pour l'exercice 2017 à 72.701 €

Considérant que les ressources de l'aérodrome sont exclusivement : les taxes d'atterrissages, les baux et redevance d'A.O.T., la vente de carburant ;

Considérant qu'il serait contre-productif et donc impossible de majorer les taxes d'atterrissages et la marge sur la vente de carburant ;

Considérant que pour les A.O.T. le montant de la redevance est d'ores et déjà celui appliqué en centre-ville sur 1 D.P.M. et qu'il est dès lors impossible d'aller au-delà ;

Le Maire indique que la suppression de toute prise en charge par le budget de la Commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs qui entraînerait une désaffection des usagers, ce qui empêcherait le retour à l'équilibre.

Le Maire explicite au Conseil Municipal les informations et les calculs qui permettent d'envisager le retour à l'équilibre à moyen terme, à partir de l'exercice 2020.

Le Maire expose que les trois conditions prévues à l'article L.2224-2 du C.G.C.T. sont réunies.

Il est donc nécessaire de procéder au versement d'une subvention d'exploitation de la section de fonctionnement du budget principal de la ville vers la section d'exploitation du budget annexe de l'aérodrome de Tavarìa d'un montant de 135.465 € pour l'exercice 2018.

Délibération du Conseil Municipal du : 13 avril 2018 (SUITE)
MAIRIE DE PROPRIANO

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **VOTE** le versement d'une subvention d'exploitation au Budget annexe de l'aérodrome de Tavarua de 135.465 € pour l'exercice 2018.

La présente délibération est adoptée par 23 voix Pour et 0 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20180413-2018-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018

Fait à Propriano, le 13 avril 2018

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
MAIRIE DE PROPRIANO
 Séance du 13 avril 2018

L'an De ux Mille Dix Huit et le Treize avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 06 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

Objet : Budgets Primitifs pour l'exercice 2018.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, André CASSETARI, Virgile CAVALLI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Diana GUIGLI à André CASSETARI, Colette ISTRIA à Jacqueline GIANNETTI, Laur LEANDRI à Ange LARI, Marie-Françoise MOZZICONACCI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Myrian PUTHOD-HONORE à Santa DUVAL, Nadine SERRA à Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI à Alain FAGGIANI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS EXCUSES : Charlotte CESARI, Carine GARIOD-NICOLAI, Blanche MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 ; L.2343- 2,

Vu la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ; Considérant l'obligation de voter les Budgets Primitifs avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi N° 82-213 du 2 mars 1982). Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation des Budgets Primitifs de la Ville, du Port de Plaisance et de l'aérodrome de Tavaria.

Après avis de la commission des finances. Ayant entendu l'exposé de son rapporteur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ADOpte** les Budgets Primitifs de l'exercice 2018 arrêtés comme suit :

* **BUDGET VILLE :**

<u>Prévisions budgétaires</u>	<u>Dépenses :</u>	<u>Recettes</u>
- Investissements	4 839 484 €	4 839 484 €
- Fonctionnement	5 320 221 €	5 320 221 €
TOTAL	10 159 705 €	10 159 705 €

* **BUDGET PORT DE PLAISANCE :**

<u>Prévisions budgétaires</u>	<u>Dépenses :</u>	<u>Recettes</u>
- Investissements	1 461 843 €	1 461 843 €
- Exploitation	2 132 844 €	2 132 844 €
TOTAL	3 594 687 €	3 594 687 €

* **BUDGET AERODROME DE TAVARIA :**

<u>Prévisions budgétaires</u>	<u>Dépenses :</u>	<u>Recettes</u>
- Investissements	49 012 €	49 012 €
- Exploitation	323 121 €	323 121 €
TOTAL	372 133 €	372 133 €

- **PRECISE** que les Budgets de l'exercice 2018 ont été établis en conformité avec les nomenclatures M14 et M4.

La présente délibération est adoptée par 23 voix Pour et 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

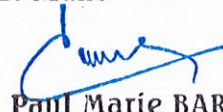
02A-212002497-20180413-2018-062-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018

Fait à Propriano, le 13 avril 2018

Le Maire



Paul Marie BARTOLI

